

Fête patronale.

En rappelant les termes de la circulaire
n° 1000 en faveur des fêtes administratives.

n° 13 du 10 Janvier 1955.

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. Luniel, Maire, pour la location de

l'emplacement du bal de la fête patronale et l'autorise à traiter à l'amiable

avec M. Cravaux, Entrepreneur de bal à Lorient.